

## Webinaire de présentation Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines – POPSU 10 octobre 2022

Présentation par **Marie-Christine Jaillet**, vice-présidente de l'Université Toulouse Jean Jaurès, responsable scientifique POPSU Métropoles, Présidente du Codev de Toulouse métropole et **Nicolas Maisetti**, Directeur du Programme POPSU Métropoles.

4 ans après le lancement de la « saison 3 » du programme POPSU Métropoles, la préfiguration d'une saison 4 s'amorce.

### Retour sur la saison 3

La loi MAPTAM a conféré aux métropoles un rôle moteur et une responsabilité d'entraînement en matière économique. Mais à l'exception de Lyon, de la situation particulière d'Aix Marseille et du Grand Paris, elles n'en sont pas devenues pour autant des collectivités de plein droit. Elles restent des intercommunalités qui dépendent, pour agir, d'une « entente » entre maires. Les métropoles, si elles font l'objet de contestations, continuent à assurer un certain nombre de services pour l'ensemble de la population et pas seulement pour leurs habitants. Les crises qui se sont succédées durant ces trois dernières années ont bousculé les métropoles et leur habitabilité et ont montré une certaine agilité, y compris pour intervenir à côté de leurs champs de compétences.

Au fondement de la « saison 3 » du programme POPSU Métropoles, avait émergé la nécessité de produire un autre récit sur la place et le rôle des métropoles, susceptible de contrebalancer celui de la fracture territoriale opposant des métropoles riches, égoïstes ou prédatrices aux autres territoires, désertés et laissés à l'abandon.

Ont participé à la saison 3 les métropoles de Lille, Montpellier, Dijon, Strasbourg, Grenoble, Nice, Aix-Marseille, Toulouse, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Rouen, Orléans, Brest, Lyon.

La saison 3 du programme POPSU a été riche en enseignement :

- Emergence d'un nouveau lexique autour de l'habitabilité et des enjeux environnementaux. Une prise de distance avec les notions de compétition et d'excellence.
- Inscription de nouveaux objets à l'agenda des politiques métropolitaines : alimentation, paysage, métabolisme, gestion des ressources naturelles, mobilités actives... et mise en place de nouvelles délégations : agriculture, relations interterritoriales, démocratie participative
- Adaptation de la gouvernance : plus de transversalité entre les services, des transactions entre les territoires
- Convocation d'un autre imaginaire : une ville verte, nature, jardin voire d'une métropole rurale
- L'attractivité revisitée par l'impératif d'habitabilité, avec une attention plus grande portée à des politiques pour améliorer le quotidien de tous ceux qui vivent et travaillent dans les grandes agglomérations.
- Limites de la densification et de la périurbanisation et la nécessité de trouver un compromis acceptable entre développement et préservation des espaces naturels.

- Limites du modèle de la « ville du quart d'heure », qui peut aboutir à une forme d'archipellisation de la production urbaine, juxtaposant quartiers/villages du « chacun chez soi », renforçant et légitimant la tendance à l'appariement électif, remettent en cause le brassage social et l'expérience de l'altérité au fondement de l'urbanité.
- Remise en question de la vitesse et du développement des modes actifs. Un changement d'échelle de l'offre de transports en commun qui nécessite une reconfiguration de l'autorité organisatrice des transports. Les ZFE font l'objet de fortes critiques : sanction des automobilistes des résidents hors métropoles, comptabilité avec l'exigence de justice sociale. Développement d'une offre adaptée à un usage plus ordinaire des modes actifs et du vélo : des plans vélos étendus aux périphéries urbaines, en veillant aux interconnexions avec les réseaux ferroviaires et les transports en commun urbains. Réflexion sur le partage des espaces voués aux déplacements : cohabitation apaisée entre vélos, piétons, voitures... Structuration de services à la mobilité (auto-partage, minibus à la demande,...)
- Vers une planification écologique, plus attentive aux espaces naturels et agricoles, qui ont acquis un statut de ressource métropolitaine
- Enjeu de renaturation de la ville : un effort de verdissement de l'urbanisme, avec des matériaux locaux, biosourcés, recyclés, à faible émission de gaz à effet de serre.
- Prise de conscience des relations d'interdépendance (ressources, économie...)
- Une nouvelle donne territoriale : la complémentarité
- Expérimentation de nouveaux modes de coopération : approche par le métabolisme urbain pour cartographier les complémentarités, des transactions entre territoires métropolitains et péri-métropolitains dans le cadre des SCOT ou sur de grands projets d'aménagement

Les crises traversées au cours de ces 4 dernières années ont montré l'urgence pour les métropoles de s'engager résolument pour répondre aux grands enjeux des transitions : énergétique, environnemental, démographique au regard du vieillissement de la population et de l'allongement de la durée de vie ; sociale, en raison de la cristallisation des inégalités sociales et de la pauvreté ; économique, en raison de la digitalisation des activités de production et de services ; démocratique, face à l'affaiblissement du jeu démocratique...

#### **Vers une saison 4 du programme POPSU**

La saison 4 est en cours de préfiguration, avec une volonté de faire entrer de nouvelles métropoles dans le programme et de travailler à l'échelle de systèmes territoriaux et d'élargir les échanges, en y associant notamment les conseils de développement.

Les thématiques sont définies localement (lien chercheurs / métropole) en réponse à des besoins de connaissance et d'action publique.

L'enjeu est de renforcer le lien entre citoyens et chercheurs, avec une collaboration plus étroite avec les conseils de développement.

Les conseils de développement intéressés sont invités à prendre contact avec leur plateforme locale pour contribuer aux travaux.

Pour aller plus loin : <https://popsu.archi.fr/programme/popsu-metropoles>

Ressources : <https://popsu.archi.fr/centre-de-ressources?programme=7>

Contact : Nicolas MAISETTI, Directeur du Programme [nicolas.maisetti@developpement-durable.gouv.fr](mailto:nicolas.maisetti@developpement-durable.gouv.fr)